



Janvier 2026

## Pour une nouvelle «révolution tranquille» en éducation

**Revendication 1** – Le réseau scolaire du Québec doit être commun et offrir à tous les élèves les mêmes conditions d'apprentissage de qualité. En conséquence, le gouvernement doit transformer, de manière graduelle, les écoles privées qui le voudront en écoles gratuites et non sélectives, publiques ou privées conventionnées, et cesser le financement des écoles qui choisiront de demeurer privées non conventionnées.

**Revendication 2** – Pour que la gouvernance du système scolaire soit plus démocratique, il faut :

- réviser les prérogatives de chacun des paliers (national, régional et local) pour rapprocher les lieux de décision des endroits où elles doivent s'appliquer;
- assurer une gestion participative, respectueuse des rôles et des responsabilités de chacun, en lien avec tous les groupes concernés : personnels scolaires, parents, élèves, organismes communautaires, citoyennes et citoyens;
- rétablir l'organisme indépendant qu'est le Conseil supérieur de l'éducation dans son mandat initial visant le suivi de l'état de l'ensemble de l'éducation au Québec, selon une vision globale et sous toutes ses facettes, dans le but d'éclairer les décideurs des politiques publiques en éducation;
- reconnaître le droit à la liberté de parole publique du personnel scolaire et que les autorités concernées s'en portent garantes.

**Revendication 3** – Un gouvernement responsable doit trouver les moyens d'un réinvestissement majeur, nécessaire et urgent en éducation. Ce réinvestissement doit servir notamment à alléger les tâches de tous les personnels scolaires pour rendre plus attractif le travail à l'école, à créer un programme complet de réfections des lieux scolaires, à donner aux CSS et aux écoles les mo-yens de soutenir adéquatement les élèves ayant des besoins particuliers, à combler les besoins en francisation, à augmenter les budgets à l'éducation des adultes pour répondre à la demande et à augmenter les mesures de soutien à la réussite de tous les élèves.

**Revendication 4** – Le gouvernement doit rapidement mettre en place un comité indépendant formé de personnes crédibles, expérimentées en éducation et dotées d'expériences variées, qui aurait pour mandat d'organiser des États généraux sur l'éducation tenant compte en particulier des enjeux soulevés dans l'espace public. Le gouvernement doit donner à ce comité les moyens nécessaires pour mener cette réflexion d'envergure et s'engager à donner suite aux recommandations qui en découleront.